



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-151

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2023

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2023-11-22-00004 - AF-PG ACQ EPOUX FAKIR ROUEN CHATELET - Délégation GG pour AF (1 page)	Page 3
R28-2023-11-22-00003 - AF-PG ACQ EPOUX FAKIR ROUEN CHATELET - Délégation GG pour EB (1 page)	Page 5
R28-2023-11-22-00002 - AF-PG ACQ SCI LETOURNEUR ROUEN CHATELET - Délégation GG pour AF (1 page)	Page 7
R28-2023-11-22-00001 - AF-PG ACQ SCI LETOURNEUR ROUEN CHATELET - Délégation GG pour EB (1 page)	Page 9
R28-2023-11-21-00001 - Délégation de signature n°813 - BEAUMONT LE ROGER - C. LEFEBVRE-EVENOT (1 page)	Page 11
R28-2023-12-04-00001 - DELEGATION SIGNATURE AG - BOUGAULT LILLEBONNE (2 pages)	Page 13
R28-2023-11-30-00001 - DELEGATION SIGNATURE AG -VENTE PUM LE HAVRE (2 pages)	Page 16

EPF Normandie

R28-2023-11-22-00004

AF-PG ACQ EPOUX FAKIR ROUEN CHATELET -
Délégation GG pour AF



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ANNE FREGER-LENIERE**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021, et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen le 30 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Alexandra ROBBES, Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « Grégoire OZANNE, Isabelle de FOUGY-RIHOUEY et Alexandra ROBBES, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à ROUEN (Seine-Maritime), 107 allée François Mitterrand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,


Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès des époux FAKIR de deux lots de copropriété portant les numéros 5 et 12, sis à ROUEN (76000), en emprise sur la parcelle cadastrée section DP numéro 119, d'une contenance parcellaire de 08a 94ca, moyennant le prix de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (87.000,00 €) dont 5.300 euros au titre de l'indemnité de emploi, qui sera réglé entre les mains de l'Etude identifiée ci-dessus, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.


Fait à Rouen, le 20/11/2023
Le Directeur Général,

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Rouen le 20/11/2023
à Madame Anne FREGER-LENIERE,
Bon pour acceptation

Anne FREGER

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-11-22-00003

AF-PG ACQ EPOUX FAKIR ROUEN CHATELET -
Délégation GG pour EB



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ELSA BERTON

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021, et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen le 30 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Alexandra ROBBES, Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « Grégoire OZANNE, Isabelle de FOUGY-RIHOUEY et Alexandra ROBBES, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à ROUEN (Seine-Maritime), 107 allée François Mitterrand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Elsa BERTON, Adjointe du Directeur des Interventions et du Foncier, en charge du Pôle Foncier à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès des époux FAKIR de deux lots de copropriété portant les numéros 5 et 12, sis à ROUEN (76000), en emprise sur la parcelle cadastrée section DP numéro 119, d'une contenance parcellaire de 08a 94ca, moyennant le prix de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (87.000,00 €) dont 5.300 euros au titre de l'indemnité de emploi, qui sera réglé entre les mains de l'Etude identifiée ci-dessus, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 20/11/2023
Le Directeur Général,

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Notifiée à Rouen le 20/11/2023
à Madame Elsa BERTON,
Bon pour acceptation

Elsa BERTON

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2023-11-22-00002

AF-PG ACQ SCI LETOURNEUR ROUEN CHATELET
- Délégation GG pour AF



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ANNE FREGER-LENIERE**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021, et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen le 30 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Marianne SEVINDIK, Notaire, membre de la société par actions simplifiées dénommée « NOTAIRE 34JL », titulaire d'offices notariaux situés à ROUEN 34 rue Jean Lecanuet et au MESNIL ESNARD, 46 Route de Paris *, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,


Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la SCI LETOURNEUR d'un local commercial sis à ROUEN (76000), 1 Place Alfred de Musset, représentant le lot de copropriété n°502 attaché à la parcelle cadastrée section DP numéro 302, d'une contenance de 11a 72ca, moyennant le prix de **VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)**, dont 2.700,00 € au titre de l'indemnité de emploi, qui sera réglé entre les mains du Notaire ci-dessus identifiée, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 21/11/2023
Le Directeur Général,

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée le 21/11/2023
à Madame Anne FREGER-LENIERE,

Bon pour acceptation

Anne FREGER

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-11-22-00001

AF-PG ACQ SCI LETOURNEUR ROUEN CHATELET
- Délégation GG pour EB



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ELSA BERTON**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021, et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen le 30 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Marianne SEVINDIK, Notaire, membre de la société par actions simplifiées dénommée « NOTAIRE 34JL », titulaire d'offices notariaux situés à ROUEN 34 rue Jean Lecanuet et au MESNIL ESNARD, 46 Route de Paris, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Elsa BERTON, Adjointe du Directeur des Interventions et du Foncier, en charge du Pôle Foncier à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la SCI LETOURNEUR d'un local commercial sis à ROUEN (76000), 1 Place Alfred de Musset, représentant le lot de copropriété n°502 attaché à la parcelle cadastrée section DP numéro 302, d'une contenance de 11a 72ca, moyennant le prix de **VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)**, dont 2.700,00 € au titre de l'indemnité de emploi, qui sera réglé entre les mains du Notaire ci-dessus identifié, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 21/11/2023
Le Directeur Général,


Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée le 21/11/2023
à Madame Elsa BERTON,

Bon pour acceptation

Elsa BERTON

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2023-11-21-00001

Délégation de signature n°813 - BEAUMONT LE
ROGER - C. LEFEBVRE-EVENOT

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de portage foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de BEAUMONT LE ROGER le 4 août 2023, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 19 septembre 2022 et délibération du conseil municipal de la Commune de BEAUMONT LE ROGER le 27 juin 2023.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Office Notarial de Maître Jérôme HOMO, notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Jérôme HOMO Notaire », à BEAUMONT LE ROGER (27170), 28 Rue de l'Abbaye, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'Office Notarial susmentionné, par lequel l'Etablissement Public Foncier de Normandie procède à l'acquisition auprès de la Commune de BEAUMONT LE ROGER, d'un ensemble immobilier comprenant une ancienne caserne de pompiers, sise à BEAUMONT LE ROGER (27170), 16, rue Jules Ferry, cadastrée section AH numéros 481 (anciennement AH numéro 385) d'une contenance totale de 13a 27ca, moyennant le prix **d'UN EURO TOUTES TAXES COMPRISES (1,00 € T.T.C.)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Jérôme HOMO, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, Signé le 21-11-2023
Le Directeur général

Notifiée à
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Bon pour accord

Gilles GAL

✓ Certified by // yousign

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certified by // yousign

EPF Normandie

R28-2023-12-04-00001

DELEGATION SIGNATURE AG - BOUGAULT
LILLEBONNE

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD**

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Action Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de LILLEBONNE le 7 septembre 2020, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 25 novembre 2019, et délibération de la Commune de LILLEBONNE en date du 25 juin 2020 ;

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Angelo FOURÉ, notaire à LILLEBONNE (76170) 12ter boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de :

Monsieur James Michel Alain BOUGAULT, pâtissier, et Madame Valérie Cécile Marthe Chantal SPECHT, employée, demeurant ensemble à LILLEBONNE (76170) 6 rue Henri Messenger,

D'une maison d'habitation sise à LILLEBONNE, 9 rue du Havre, comprenant :

- Au rez-de-chaussée : cuisine ouverte sur séjour, véranda, salle de bains et WC,
- A l'étage : deux chambres,
- Grenier au-dessus,
- Jardin, cellier et cave,

Cadastrée section AL numéros 85 et 90 pour une contenance totale de 77 m²


Moyennant le prix de **CENT MILLE EUROS (100.000 Euros)** en valeur libre, qui sera réglé par la comptabilité de Maître Angelo FOURÉ, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général

Signé le 20-11-2023


Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame GIRARD, le
Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yousign

Signé le 21-11-2023

EPF Normandie

R28-2023-11-30-00001

DELEGATION SIGNATURE AG -VENTE PUM LE
HAVRE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville du Havre le 18 mai 2017, après délibération du conseil d'administration de l'EPF de Normandie du 14 octobre 2016, et délibération du conseil municipal de la Ville du Havre du 21 novembre 2016,

Considérant la délibération du conseil d'administration de l'EPF de Normandie du 10 mars 2023, valant avenant au programme d'action foncière susvisé, et la délibération du conseil municipal de la Ville du Havre du 3 avril 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SARL « Gérard BAILLET, Anne PARENT, Matthieu FUMERY, notaires associés » titulaires d'un office notarial dont le siège est à ARRAS (62) 16 rue du Collège, avec la participation de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS notaire associée au sein de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIÉS », titulaire d'un office notarial à ROUEN (76000) 16 boulevard Ferdinand de Lesseps, assistant l'EPF de NORMANDIE, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de :

La Société PUM, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social à REIMS CEDEX 2 (Marne) 4 Rue René Francart - ZAC Croix Blandin, identifiée sous le numéro SIREN 320441108 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS,

D'un ensemble immobilier sis au HAVRE (76600) 75 rue Gustave Nicolle, composé de diverses zones et locaux (magasin, stockage, réserve, locaux techniques, sociaux et sanitaires) et cour, cadastré section EE numéro 111 pour une contenance de 5.733 m²,


Moyennant le prix de **TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (372.500,00 €)** en valeur libre, qui sera réglé par la comptabilité de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire associée au sein de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIÉS », sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général,

Gilles GAL

Signé le 21-11-2023


✓ Certified by  yosign

Notifiée à Madame GIRARD,
Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

Signé le 22-11-2023

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yosign